

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# Vote des tarifs 2024 Service d'aide à domicile du CIAS Grand Lac

1 DOCUMENT - Publié le 21 décembre 2023

**CIAS**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Conseil d'Administration  
Séance du 21 décembre 2023 à 19h00

Nos villes de Grand Lac, sous l'enseigne TMS 1989 (anciennement Les 17000 Abriev-Belles)

NUMÉRO DE LA COMMUNE	Prénoms et NOM	Nombre de voix	Prénoms et NOM
1	M. CHIFFOLEAU	1	
2	M. CHIFFOLEAU	2	
3	M. CHIFFOLEAU	1	
4	M. CHIFFOLEAU	1	
5	M. CHIFFOLEAU	1	
6	M. CHIFFOLEAU	1	
7	M. CHIFFOLEAU	1	
8	M. CHIFFOLEAU	1	
9	M. CHIFFOLEAU	1	
10	M. CHIFFOLEAU	1	
11	M. CHIFFOLEAU	1	
12	M. CHIFFOLEAU	1	
13	M. CHIFFOLEAU	1	
14	M. CHIFFOLEAU	1	
15	M. CHIFFOLEAU	1	
16	M. CHIFFOLEAU	1	
17	M. CHIFFOLEAU	1	
18	M. CHIFFOLEAU	1	
19	M. CHIFFOLEAU	1	
20	M. CHIFFOLEAU	1	
21	M. CHIFFOLEAU	1	
22	M. CHIFFOLEAU	1	
23	M. CHIFFOLEAU	1	
24	M. CHIFFOLEAU	1	
25	M. CHIFFOLEAU	1	

**Actes administratifs annexés :**  
M. CHIFFOLEAU  
M. CHIFFOLEAU

Président du CIAS Grand Lac  
Adjoint au Président du CIAS Grand Lac

Le Conseil d'Administration a délibéré le 21 décembre 2023

En vertu de l'article 1041 du Code de Commerce et sous réserve des résultats pour le compte de l'exercice 2023 et des comptes de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration a délibéré, sans débat, sur :

Adopté le 21 décembre 2023  
Le Président  
M. CHIFFOLEAU  
Président du Conseil d'Administration

Le présent acte administratif est signé par le Président du Conseil d'Administration et par le Secrétaire Général de la Communauté d'Agglomération Grand Lac. Il est exécutoire à compter de sa publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Grand Lac.



**2023-12-21\_DELIB103.PDF**

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 333,2 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.